

La fiscalité, un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire !

Une communication de la liste Ensemble pour Condom en Ténarèze de Cécile Laurent



La fiscalité, un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire !

Nous devons poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'évolution de la fiscalité comme entrepris sous le mandat 2014-2020, à savoir et pour comparaison :

Evolution du taux de la commune				
	2008	2013	2014	2019
Taxe Foncière	+6,10%		-14,99%	
Taxe Habitation	+6,10%		-6,20%	
Taxe Foncier Non Bâti	+6,10%		-7,20%	

Evolution du produit des impôts avec augmentation des bases				
	2008	2013	2014	2019
Taxe Foncière	+24.6%		-6.6%	
Taxe Habitation	+27.95%		-2%	
Taxe Foncier Non Bâti	+13.2%		-1%	
Total Impôts	+24.48		-4.8%	
Prélèvements cumulés €	+2 412 099 €		-1 321 099 €	

Rappelons-nous que de nombreux colistiers des deux autres listes étaient adjoints, dont l'un aux finances, ou conseillers municipaux entre 2008 et 2013 et qu'ils se sont abstenus lors des baisses d'impôts ou non augmentation entre 2014 et 2020 en précisant « on préconiserait d'avantage, comme cela se fait dans toutes les collectivités aujourd'hui, un gel des taux d'imposition, plutôt qu'une nouvelle baisse. » (Compte-rendu du Conseil Municipal du 14/04/2016).

Relevons que :

- cette baisse d'impôts ne s'est pas traduite par une augmentation de l'encours de la dette qui a baissé de 225 149 € entre le 31/12/2013 et le 31/12/2019 alors qu'il avait augmenté de 74 883 € sous le précédent mandat.
- l'exercice clos le 31 décembre 2019 fait apparaître un excédent de 435 007 € contre un excédent de 44 439 € au 31 décembre 2013.

Certains nient la baisse et la maîtrise de la fiscalité, et avancent des hausses qui incluent la fiscalité de la communauté de communes, en omettant celles du conseil départemental (+9.1 %) ou du SICTOM (+11.23 %)..., uniquement pour masquer leur responsabilité dans les hausses entre 2008 et 2013 et les hausses du Conseil Départemental et du SICTOM qu'ils ont approuvées.

Cet effort doit être pérennisé et Ensemble pour Condom en Ténarèze s'engage à :

- Rechercher toutes les sources d'économies afin de poursuivre la maîtrise de la fiscalité, de renforcer l'attractivité de notre territoire et de préserver notre environnement.
- Maintenir, tant au niveau de la commune que de la communauté de communes, les abattements spécifiques existants et porter à 15 % l'abattement de Taxe Foncière pour les commerces de centre-ville de moins de 400 m².

- Saisir toutes les nouvelles opportunités permettant d'instaurer des abattements ou exonérations favorisant la rénovation de l'habitat urbain et le développement économique, c'est-à-dire avoir une gestion dynamique de la fiscalité.

*Sources DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

Pour toutes informations sur la fiscalité, contactez-nous par mail : cecile.laurent32@gmail.com

